

Allocation chomage aprés démission collectivité

Par DEROUVROY, le 15/12/2008 à 09:26

Bonjour,

3 mois contractuel, 2 x 6 mois stagiaire et titularisé, le tout sur 16 mois puis démission. sur les bulletins de paie mes seules cotisations assedic sont pendant la période contractuel.

Derrière j'ai travaillé 2 mois dans le privé.

La fonction publique verse-t-elle des allocations en cas de chomage, car j'ai cotisé chez elle ? si oui que faire pour en bénéficier.

cordialement

FD